

ture, ce dernier aurait l'appui de 350,000 agriculteurs. Et si tôt fait, les banques et syndicats de crédit s'empresseraient d'abaisser les taux qu'ils exigent à toutes les autres catégories d'emprunteurs.

Il ne s'agit pas de prendre l'argent du Trésor. D'ailleurs, le Trésor n'en a pas. Ils empruntent comme des fous pour payer du pétrole hors de prix. Il s'agit d'une proposition intéressante faite par un député de l'opposition qui n'en est pas à sa première. Il y a quelques années, le député de Swift Current l'avait déjà proposée à la Chambre. Ce dernier n'est pas ici ce soir. L'idée, revue et améliorée, a été reprise par le député de Medicine Hat. En somme, si on stabilise le revenu d'un agriculteur, on lui permet d'épargner son argent chaque fois qu'il enregistre un excédent. Il ne touche son argent que s'il en a besoin et il ne paie d'impôt qu'au moment où il le retire sous forme de revenu.

C'est un système de comptabilité personnel qui ne fait pas appel à 10,000 fonctionnaires pour le faire marcher. L'affaire se règle entre l'agriculteur et un fiduciaire. Quand l'agriculteur place son argent dans ce compte, il sait que le fiduciaire l'utilisera à bon escient, le fera croître pour le bien de son pays. Par ailleurs, quand il a besoin d'argent, il l'a à portée de la main.

La proposition faite cet après-midi d'en confier l'administration à la Société du crédit agricole est tout à fait sensée. L'agriculteur pourrait placer son argent dans ce compte et en tirer 6 p. 100 d'intérêt. Ce même argent pourrait ensuite être prêté à 8 p. 100 à d'autres agriculteurs qui en ont grand besoin.

Cette façon de procéder est plus intéressante et plus avantageuse pour l'agriculteur que celle dont je vous faisais part la semaine dernière. En effet, la semaine dernière, j'ai proposé que nous prêtions à 8 p. 100 par l'entremise de la Société du crédit agricole. Une fois l'emprunt remboursé à ces conditions, la Société pourrait alors à juste titre réclamer une part de ces bénéfices supplémentaires. C'est chose courante dans le secteur privé où le particulier se trouve dans la même impasse que l'agriculteur. Il faudrait passer à une certaine forme de financement par capital-actions—qui ne porte pas intérêt—ou à une forme d'intéressement aux bénéfices qui ne portent pas intérêt eux non plus.

Ma proposition est raisonnable. J'y ai recours constamment et avec succès pour régler mes propres affaires. Personne n'y perd dans ce système. Il n'est pas nécessaire non plus d'accorder de subvention. La proposition du député de Medicine Hat est tellement simple et évidente que les céréaliers voudront sûrement placer leur argent dans ces comptes de fiducie.

Les éleveurs en feront autant et tous les agriculteurs éventuels voudront les imiter si on leur en donne la chance. Ils ne contesteront pas les 6 p. 100 d'intérêt. Si l'on craint que cet intérêt ne demeure fixe pendant un bon moment, on pourrait alors l'indexer pour que l'agriculteur n'en souffre pas. Indexons même le principal, si l'on veut. Chose certaine, c'est maintenant qu'il faut faire quelque chose de pratique; non pas la semaine prochaine, mais bien maintenant.

A commencer par nos collègues de Moose Jaw, de Swift Current, de MacKenzie et moi-même, au cours des sept ou huit dernières années, des députés ont déjà fait part de ces idées au ministre chargé à l'époque de la Commission canadienne du blé, qui avait mis en œuvre le programme de

L'agriculture

stabilisation du prix des céréales. Ce programme avait été alors proposé comme solution simple favorisant la stabilisation du revenu agricole sans qu'il en coûte quoi que se soit au gouvernement. Ce dernier ne devait pas intervenir. Néanmoins, ces propositions ont été abandonnées en faveur de cette mesure fiscale compliquée et du type juridique qu'est la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Personne ne comprend cette loi, sauf les spécialistes en matière fiscale, et il m'arrive parfois de douter que même ces derniers la comprennent.

Je crois avoir dit tout ce que j'avais à dire à ce sujet. Si j'en ai parlé, ce n'est pas uniquement parce que la proposition est très sensée. Si nous disions demain aux agriculteurs que le cabinet est sur le point de l'étudier, cela ferait vieillir le cabinet d'un an. Cela le dégoûterait vraiment. Si le ministre disait qu'il va présenter cette proposition au cabinet et si le cabinet était incapable de prouver au-delà de tout doute qu'il est impossible de l'appliquer, le ministre démissionnerait et il dirait pourquoi. Ma foi, tous les agriculteurs rappelleraient au triple galop de tous les coins du pays pour ne pas le perdre.

On ne peut renvoyer un ministre de l'Agriculture qui se bat pour les agriculteurs sans déclencher une révolution d'un bout à l'autre du pays. Cela dépasse les allégeances politiques. Le Canada, tout diversifié qu'il soit, ne peut avoir qu'un seul ministre de l'Agriculture. Parfois, il est originaire de l'Ouest. Parfois, il vient de l'Est. Mais cela ne fait aucune différence. Il représente les agriculteurs de tout le pays. Quelle que soit la langue qu'il parle, d'où qu'il vienne et en dépit des divergences d'opinions de beaucoup d'agriculteurs, tant que ces derniers auront la certitude qu'il travaille pour eux, ils lui pardonneront beaucoup de maladresses et d'erreurs. Tant que le ministre de l'Agriculture montrera aux agriculteurs que leurs opinions politiques, la province qu'ils habitent ou leur langue n'ont aucune importance à ses yeux et tant qu'ils seront traités avec justice, il aura leur appui total.

Certains d'entre nous peuvent en parler en connaissance de cause, après s'être opposés une fois à l'ensemble des agriculteurs. Quand les esprits se sont calmés environ un an plus tard, ils m'ont accordé un appui massif, quelle qu'ait été leur allégeance politique. Ils se souciaient peu que j'appartienne au parti conservateur, car ils savaient que je défendais leurs intérêts. Tous étaient contre moi, à l'exception d'un autre membre du caucus conservateur qui m'appuyait, et j'ai survécu. Je n'avais pas peur. De toute façon, je ne désirais pas être ministre de l'Agriculture.

Aucun premier ministre ne destituera jamais un ministre de l'Agriculture. Si vous voulez vraiment secouer les soi-disant dirigeants du pays qui s'affichent aujourd'hui comme ministre du cabinet, vous n'avez qu'à dire que vous avez suivi ce débat et que vous l'estimez plein de bon sens. Comme nous ne demandons pas de subventions, le ministre des Finances (M. MacEachen) se doit d'être d'accord.

Tout ce que nous demandons, c'est qu'on permette aux agriculteurs de placer leur argent en fiducie. Ils le feront. Ils sont prêts à faire n'importe quoi pourvu qu'ils soient exonérés d'impôts pendant un certain temps. Que le ministre promette un rendement de 6 à 8 p. 100, ou ce qu'il pourra; qu'il promette cela simplement, et tous les agriculteurs verront leurs espoirs renaître. Que le ministre dise qu'il va défendre leurs intérêts et qu'il n'y aura pas de subvention, aucun premier ministre ne le laissera tomber. Songez à quel point cela